

SYNDICAT

Nommons “syndicat” toute association de Salariés.

Depuis quand pouvons-nous parler de Syndicat ? Il faut distinguer !

A Durant les Temps Modernes (1475), jusque vers 1845, on eut ceci :

1- Un syndicat **BOURGEOIS** habituellement dominant et officiel ; c’est-à-dire une organisation de classe **civilisée-révolutionnaire**, qui défendait les conditions des salariés, travaillait à perfectionner le rapport exploiters-exploités.

Peu importe que cette “union” de Salariés ne portât pas le nom de “syndicat”, mais de Confrérie, Compagnonnage, Société de Résistance, etc.

Ce qui compte, c’est que le syndicat bourgeois reconnu et institutionnel faisait face à des unions d’Employeurs RESPONSABLES au regard de la Coutume et de la Loi.

2- Un syndicat **ROUGE** surgissant “sauvagement” en période de Crise Sociale ; c’est-à-dire un mouvement de classe passager appelant à l’**“émancipation du travail”**, sous le drapeau du Socialisme ou du Communisme.

Le syndicat rouge, Utopiste donc, préconisait la destruction de l’Entreprise et, par suite, celle du Ménage, sous leur forme “individuelle”.

En février/juin 1848, les Salariés parisiens se soulèvent pour le “Droit au Travail”, en se donnant le Drapeau Rouge. À ce moment, l’Utopie socialo-communiste devenait en même temps Conséquente, Intégrale ; paradoxalement, elle cessait aussi enfin d’être une chimère, et s’affirmait au contraire désormais tout à fait possible et absolument nécessaire.

B Depuis 150 ans, depuis que nous jouissons curieusement d’un “Droit DU Travail”, que le nom de Syndicat des travailleurs est dans toutes les bouches, et la chose est installée généralement dans les entreprises, établissements et administrations, le sens du mot “syndicat” a radicalement changé de nature :

1- Toute expression syndicale au sens ancien, qu’elle soit Bourgeoise libérale ou révolutionnaire Rouge, est envisagée par la Caste dirigeante comme **subversive, anti-sociale, anarchiste** ou **fasciste**.

SYNDICAT

Ces expressions ne peuvent pourtant manquer de se produire, puisqu'elles manifestent l'authentique héritage civilisé de Liberté civile, et en particulier la "liberté du travail" de 1789. Cependant elles ne peuvent prendre qu'un caractère "explosif" et subir une répression rapide comme en MAI 68.

2- Un syndicat **JAUNE**, c'est-à-dire **barbare-réactionnaire**, s'avère seul autorisé, sinon "obligatoire" !

C'est, en effet, que le syndicat Jaune, l'Administration syndicale dominante, est partie intégrante de la Caste au pouvoir, et même son pilier le plus essentiel en dernier ressort. Le fait, il est vrai, ne fut officialisé qu'en 1926, par la proclamation de l'"État Corporatif" dans l'Italie mi-Démocrate mi-Nazie de Benito Mussolini – socialiste, fils de socialiste –, et du bras droit de ce dernier : Giuseppe Bottai, Ministre des Corporations et de l'Économie Nationale.

Dernier point à noter : à chaque écrasement de quelque mouvement syndicale authentique de quelque importance, succède un renforcement de cette camisole de force dont sont revêtus les INDIGÈNES-salariés de l'Occident : le syndicat Jaune.

Freddy Malot – septembre 2001

